



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE
1971 POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
4ème session extraordinaire
Point 6 de l'ordre du jour

71FUND/A/ES.4/5
5 mars 1998

Original: ANGLAIS

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 1998

Note de l'Administrateur

Résumé:	Par suite de la revue des méthodes de travail du Secrétariat et de la proposition visant à élargir l'étendue de la vérification extérieure des comptes, un budget supplémentaire pour 1998 est soumis pour examen.
Mesures à prendre:	Approuver le budget supplémentaire pour 1998.

1 Revue du Secrétariat

1.1 A sa 19ème session, l'Assemblée a chargé l'Administrateur de passer en revue les méthodes de travail du Secrétariat, peut-être avec l'aide de consultants extérieurs. Dans le rapport intérimaire qu'ils ont soumis à la 20ème session de l'Assemblée, les consultants engagés par l'Administrateur ont indiqué qu'il serait nécessaire d'augmenter les effectifs pour permettre au Secrétariat de faire face à ses futurs engagements.

1.2 Dans la note qui accompagnait le projet de budget pour 1998 qui a été présenté en octobre 1997 aux Assemblées du Fonds de 1971 et du Fonds de 1992, l'Administrateur a signalé que si, au terme de la revue, les Assemblées devaient prendre des décisions qui pourraient avoir des implications budgétaires, il soumettrait à leur examen un budget supplémentaire (document 71FUND/A.20/22).

1.3 Une fois que les consultants auront soumis leur rapport définitif, l'Administrateur formulera des recommandations pour examen par l'Assemblée du Fonds de 1971. L'Assemblée du Fonds de 1992 examinera aussi cette question. Si elles sont adoptées par l'Assemblée, ces recommandations auront des implications budgétaires. L'Administrateur estime que ses recommandations entraîneront un surcroît de coûts de l'ordre de £200 000 en 1998 au titre du fonctionnement du Secrétariat commun du Fonds de 1971 et du Fonds de 1992. Il propose donc que l'Assemblée accorde une ouverture de

crédits additionnelle de £200 000 pour couvrir ces coûts. Lorsqu'il présentera ses propositions concernant les effectifs supplémentaires requis, compte tenu du rapport définitif des consultants, l'Administrateur soumettra à l'examen de l'Assemblée un budget supplémentaire détaillé.

2 Élargissement de l'étendue de la vérification extérieure des comptes

2.1 À sa 20ème session, l'Assemblée a décidé que la question de l'élargissement de l'étendue de la vérification des comptes devrait être examinée plus avant. L'Administrateur a été chargé d'étudier, en consultation avec le Commissaire aux comptes et le Président de l'Assemblée, la question de l'élargissement de la vérification des comptes des Fonds de 1971 et de 1992 et de soumettre la question à l'Assemblée pour examen (document 71FUND/A.20/30, paragraphe 7.6).

2.2 À l'issue de consultations avec le Président en janvier 1998, le Commissaire aux comptes a proposé de procéder à une vérification renforcée du paiement des demandes et des dépenses connexes effectués en 1997 et 1998 et notamment à une revue du bureau des demandes d'indemnisation ouvert dans le cadre du sinistre du Nakhodka. Cette proposition fait l'objet du document 71FUND/A/ES.4/4.

2.3 Le Commissaire aux comptes a indiqué à titre provisoire à l'Administrateur que l'élargissement proposé de l'étendue de la vérification entraînerait en 1998 des coûts supplémentaires de £25 000.

3 Partage des coûts administratifs communs

Conformément à la décision de l'Assemblée, les coûts de fonctionnement du Secrétariat commun, pour 1998, devraient être répartis à raison de 60% à la charge du Fonds de 1971 et de 40% à la charge du Fonds de 1992 (document 71FUND/A.20/30, paragraphe 23.1).

4 Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

L'Assemblée est invitée à approuver un budget supplémentaire de £225 000 pour 1998 destiné à faire face au surcroît de dépenses administratives encourues par le Fonds de 1971 et par le Fonds de 1992.
